



Carte d'identité **MINEUR**



Merci de ramener :

VOS ORIGINAUX ET TOUTES LES PHOTOCOPIES LISIBLES

1 DOSSIER = 1 PERSONNE = 1 PHOTOCOPIE du document par personne

Présence du mineur OBLIGATOIRE AU DÉPÔT ET AU RETRAIT

Un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins d'un an (et la photocopie)

OU une copie intégrale d'acte de naissance de moins d'un an (et la photocopie)

Pour les Français nés en France : demander à la Mairie du lieu de naissance.

Nés à l'étranger (acte à Nantes) : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html

Un justificatif de domicile de moins de trois mois: Edf, France

Télécom, quittance de loyer, facture de portable, impôts,... (et la photocopie)

↳ si vous êtes hébergé : (à partir de 18 ans)

- la carte d'identité, l'avis d'imposition et une attestation sur

l'honneur de l'hébergeant (et les photocopies de chaque document))

2 photos d'identité couleurs, aux normes officielles

La carte d'identité du parent présent (et la photocopie lisible recto-verso)

La carte d'identité du mineur si il y a (et la photocopie lisible recto-verso)

Si parents divorcés : fournir le jugement de divorce (et la photocopie intégrale)

En cas de perte ou de vol, vous devez fournir :

L'original de la déclaration de perte *↻ établie par la Mairie*

L'original de la déclaration de vol *↻ établie par la Police Nationale.*

Un timbre fiscal d'une valeur de 25€ (à acheter au tabac, à la perception)

En cas d'acquisition de la nationalité Française :

Le certificat original de nationalité française du Tribunal d'Instance ou le décret de naturalisation (et la photocopie) Pour les autres cas, nous consulter.

Nous établissons les cartes d'identité :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

- Mercredi : de 13h30 à 19h30.

- Samedi : 09h00 à 12h00.

Samedi hors-vacances scolaires.

INFORMATIONS : 01 30 66 44 95 OU 01 30 66 44 99

HORAIRES DU SERVICE : LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI 9H/12H ET 13H30/17H30

MERCREDI 13H30/19H30 SAMEDI 9H/12H SAUF VACANCES SCOLAIRES

Où en est mon passeport? : <http://www.yvelines.pref.gouv.fr>